

TRIATHLON DU TER - ÉDITION 2019

RÈGLEMENT DE COURSE

Article 1 : les épreuves

Le club "Lorient Triathlon" organise plusieurs épreuves de disciplines enchaînées les 24 et 25 août 2018.

Le samedi 24 août :

- 14h30 : un duathlon individuel pour les mini-poussins (2011-2012) avec les distances à parcourir suivantes : 15m / 1,2km / 200m ;
- 15h00 : un triathlon individuel pour les poussins (2010-2009) avec les distances à parcourir suivantes : 50m / 1,2km / 475m ;
- 16h00 : un triathlon individuel pour les pupilles (2007-2008) avec les distances à parcourir suivantes : 75m / 2,4km / 850m ;
- 16h30 : un triathlon individuel pour les benjamins (2005-2006) avec les distances à parcourir suivantes : 100m / 3,6km / 1,1km ;
- 19h30 : un triathlon individuel et en relais (3 coureurs) XS-Découverte pour les adultes (≥2004) avec les distances à parcourir suivantes : 250m / 7,5km / 2,5km ;

Le dimanche 25 août :

- 10h00 : un triathlon Sprint en individuelle pour les femmes (≥2004) et en relais mixte (3 coureurs) avec les distances à parcourir suivantes : 750m / 20km / 5km ;
- 15h00 : un triathlon Sprint en individuel pour les hommes (≥2004) avec les distances à parcourir suivantes : 750m / 20km / 5km ;

Le parc à vélo sera basé à l'étang du Ter, à proximité de la base nautique, sur la commune de Lorient.

Article 2 : condition de participation

Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés de la fédération française de triathlon et aux non licenciés sous condition de présenter un certificat médical d'aptitude au triathlon en compétition datant de moins de 1 an ainsi que la souscription à l'assurance journée « passe compétition de la fédération française de triathlon » le jour de l'épreuve.

Une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans sera exigée.

Article 3 : arbitrage et règlement FFTri

Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal (incluant le règlement officiel de la FFTri disponible).

Article 4 : chronométrage

Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. Pour les épreuves en relais, le bracelet puce servira de relais entre les 3 compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe. La non remise du bracelet à la fin de la course sera facturée 30 euros.

Article 5 : épreuve de natation

Les concurrents sont autorisés à marcher ou courir sur le fond uniquement au départ et à l'arrivée.

Il est interdit d'utiliser le fond, un autre concurrent, les bouées ou autres objets flottants pour gagner un quelconque avantage. Pour des raisons de sécurité, il est toutefois autorisé de se reposer temporairement sur un point fixe.

Le vêtement minimum en natation est le maillot non transparent en une ou deux pièces.

Les lunettes de natation, masques, pince-nez sont autorisés.

Les aides artificielles sont interdites (tuba, gilets, flotteurs...), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.

La combinaison isothermique de natation ne peut comprendre que trois parties au maximum : cagoule, haut avec ou sans manches, un bas. L'épaisseur maximale est de 5 mm. Le recouvrement de deux parties de la combinaison n'excédera pas 5 cm.

Le port de la combinaison isothermique n'est autorisé que pour la partie natation et uniquement en fonction des conditions de température de l'eau (cf. tableau ci-dessous). En cas d'obligation, cette dernière devra couvrir à minima le buste et les cuisses.

	<i>Jeunes</i>	<i>Distances XS à M</i>	<i>Distances L à XXL</i>
<i>Annulation natation</i>	$\leq 16^{\circ}\text{C}$	$\leq 12^{\circ}\text{C}$	$\leq 12^{\circ}\text{C}$
<i>Combinaison obligatoire</i>		$\leq 16^{\circ}\text{C}$	$\leq 16^{\circ}\text{C}$
<i>Combinaison interdite</i>	$\geq 24^{\circ}\text{C}$	$\geq 24^{\circ}\text{C}$	$\geq 24^{\circ}\text{C}$

Seul le port d'un maillot de bain ou d'une tri-fonction est autorisé.

Article 6 : épreuve à vélo

L'épreuve cycliste est un circuit fermé empruntant les routes des communes de Lorient, Larmor-Plages et Ploemeur. Chaque concurrent doit respecter le code de la route en toute circonstance, sauf indication contraire des signaleurs. Pendant l'épreuve cycliste, le dossard se portera dans le dos.

Tout déplacement dans l'aire de transition doit se faire le vélo à la main, le porte du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours.

Sur l'épreuve **XS-Découverte**, le **drafting** est **autorisé**.

Sur l'épreuve **Sprint**, le **drafting** est strictement **interdit**.

Article 7 : épreuve de la course à pied

Le parcours consiste à effectuer une (ou deux) boucle(s) partant de la base nautique du Ter jusqu'à la cité de la voile Eric Tabarly.

Pendant l'épreuve de course à pied le dossard doit être porté sur le ventre.

Article 8 : droits d'inscription et remboursement

Si annulation par le concurrent : remboursement total des droits d'inscription (hors frais pris par le site Klikego) :

- jusqu'au vendredi 10 août 2018 ;
- jusqu'au vendredi 24 août 2018, uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

Si annulation par l'organisateur : remboursement partiel des droits d'inscription pour couvrir les frais déjà engagés.

Article 9 : les classements

Pour être classé, le concurrent aura effectué la totalité des 3 disciplines sportives. Ne seront pas classés les concurrents ayant abandonné, les concurrents déclassés par les arbitres ou les concurrents retirés de l'épreuve par les médecins de la course les jugeant inaptes à continuer.

Article 10 : assurance collective des épreuves

SMACL sociétaire N°162969/Q